

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 09	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 08

DATE DE LA CONVOCATION : 26 Février 2026

L'an deux mil vingt-six et le deux mars, à 17 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Étaient présents : Agnès NELIAS - Jocelyne DAVIRON
RADIX - Fabrice FOURDIN - Christian RULLIAT - Fanny
CHABRAN - Olivier AIGLON - Guy LHOPITAL

Étaient absents : Pierre DURAND (pouvoir donné à Agnès
NELIAS) - Virginie BLUM

Secrétaire de séance : Fabrice FOURDIN

D/2026-027

Objet de la délibération : Subventions 2026 aux associations, sociétés et organismes

Madame la Maire présente les propositions étudiées en commission « Vivre ensemble ».

Il est rappelé que les collectivités territoriales, et notamment les communes, peuvent attribuer des subventions aux associations, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les membres du Conseil Municipal faisant partie du bureau des associations concernées, ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal, par 08 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

FIXE comme ci-dessus présentées les subventions aux associations,

Associations	Subvention 2026	Mode de calcul et commentaires
Les amis de la bibliothèque d'YZERON	2500 €	Dépenses éligibles selon la convention Subvention annuelle (participation de l'ordre de 2 € par habitant)
L'Araire	800 €	Subvention annuelle
La batterie fanfare	1000 €	Subvention annuelle
Associations des Parents d'élèves des deux écoles	1944 €	Plafond de 24 € par enfant (en fonction de justificatifs de sortie) Subvention annuelle
Collectif La grenouille	300 €	Subvention annuelle
Les classes	250 €	Subvention annuelle pour évènement
RASED	47 €	Subvention annuelle : 1 € par enfant scolarisé à l'école publique
Prévention routière	100 €	Subvention annuelle
Un mouton dans le ciel	600 €	Subvention annuelle
Batterie Fanfare l'Hirondelle	1200 €	Subvention au titre des résultats des revenus Picaud-Brosse (gestion legs)
Sapeurs-Pompiers	1200 €	Subvention au titre des résultats des revenus Picaud-Brosse (gestion legs)
Club Soleil d'Automne	1200 €	Subvention au titre des résultats des revenus Picaud-Brosse (gestion legs)

DECIDE qu'un compte-rendu d'activité au titre de l'année 2026 devra être fourni par chacun des bénéficiaires de subvention,

CHARGE Madame la Maire de procéder au versement des subventions qui seront imputées au compte 6574 du budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Fabrice FOURDIN Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
-------------------------------	--	---------------------------------	--

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le :

14 MARS 2026

Publication ou notification du :

14 MARS 2026

Publication site internet le :

14 MARS 2026

Affichage de la liste des délibérations le : 05/03/2026